

**PROJET DE LOI**

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

*autorisant l'approbation de l'Accord général sur les privilèges et immunités du Conseil de l'Europe, fait à Paris le 2 septembre 1949 (ensemble un accord complémentaire du 18 mars 1950 et quatre protocoles additionnels des 6 novembre 1952, 15 décembre 1956, 6 mars 1959 et 16 décembre 1961).*

---

*Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :*

---

Voir les numéros :

Sénat : 205 et 231 (1976-1977).

Article unique.

Est autorisée l'approbation de l'Accord général sur les privilèges et immunités du Conseil de l'Europe fait à Paris le 2 septembre 1949 (ensemble un accord complémentaire du 18 mars 1950 et quatre protocoles additionnels des 6 novembre 1952, 15 décembre 1956, 6 mars 1959 et 16 décembre 1961) dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 7 avril 1977.

*Le Président,*

*Signé : Alain POHER.*

---

(1) *Nota* : Voir les documents annexés au n° 205 (1976-1977), Sénat.